

Publié le 12 octobre 2016.
Dernière modification : 17 septembre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ CHÉRIFIENNE D'HIVERNAGE
Création de la [Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles](#)
de la [Société générale foncière](#)
et de la [Compagnie générale transatlantique](#)



Coll. Peter Seidel

SOCIÉTÉ CHÉRIFIENNE D'HIVERNAGE

Droit de timbre acquittés par abonnement
vvvvvvv
Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du 21 décembre 1928

Société anonyme au capital de 10.000.000 de fr.
divisé en 100.000 actions de 100 fr. chacune
dont 10.000 actions catégorie A et 90.000 actions catégorie B

Statuts déposés en l'étude de M^e Boursier, notaire à Casablanca

Siège social à Casablanca

ACTION DE 100 FRANCS
AU PORTEUR
catégorie B
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur (à gauche) : Jacques Weisweiler
Un délégué du conseil d'administration (à droite) : Boulvin
P. Forveille, imprimeur de titres Paris-Rodez

Société anon. chérifienne, fondée le 13 juin 1928.

(Le Journal des finances, 29 juin 1928)

La Générale Foncière à 1.429 reste insensible à la nouvelle qu'elle allait procéder au lotissement d'une propriété située près de Marseille, et avait participé à la constitution de la Société chérifienne d'hivernage.

Société chérifienne d'hivernage à Casablanca
(Le Journal des débats, 10 octobre 1928)

Introduction des titres en Bourse. Capital 10 millions, soit 10.000 actions « A », à vote plural, et 90.000 actions « B », toutes de 100 francs. Il existe 20.000 parts de fondateur ayant à se partager 25 % des bénéfices nets.

MAROC
SOCIÉTÉ CHÉRIFIENNE D'HIVERNAGE
(La Journée industrielle, 10 octobre 1928)
(L'Information financière, économique et politique, 11 octobre 1928)

De constitution récente, cette société, régie par la législation de l'empire chérifien, est une filiale de la Société financière générale, 31, rue de La-Boétie, et de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, 94, rue de la Victoire, à Paris.

Elle a pour objet la mise en valeur de l'exploitation de tous terrains et immeubles sis au Maroc, dans l'Afrique du Nord, en France et à l'étranger, l'entreprise de tous travaux de voirie, canalisation d'eau, d'égout et d'installations d'éclairage.

Le siège social est à Casablanca, boulevard du 4^e-Zouaves.

Le capital initial, fixé à 10 millions, est divisé en actions de 100 fr., dont 10 000 nominatives à vote plural série A et 90.000 série B à vote simple Ce capital pourra, ultérieurement, être porté à 80 millions.

Les 10.000 actions A ont été attribuées, en rémunération de divers apports, à la Société financière générale et à la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, qui ont reçu, en outre, 20 000 parts de fondateur et une somme espèces de 250.000 francs.

Sur les actions B, 30.000 ont été allouées à M. Abitbol, à Marrakech, en représentation d'apports ; les actions B restantes ont été souscrites en numéraire.

Les premiers administrateurs sont MM. Ricard ¹, Georges Hersent ², Jacques Weisweiller, Bénédic ³, Boulvin ⁴, Collenot ⁵, Descours-Desacres ⁶, Froment-Guieysse ⁷, Grody ⁸ et Regnault ⁹.

Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles
(*Le Temps*, 12 novembre 1928)

Il convient de citer parmi celles qui ont été créées ces derniers temps : la Société des conserveries algéro-marocaines, la Société chérifienne d'hivernage, avec le concours de la Compagnie générale transatlantique

Dans les sociétés
SOCIÉTÉ CHÉRIFIENNE D'HIVERNAGE
(*L'Africain*, 22 août 1930)

On apprend que cette société a passé une convention avec le gouvernement du protectorat et la ville de Marrakech pour l'aménagement, dans cette localité, d'une zone urbaine à destination d'hivernage et de tourisme.

Société chérifienne d'hivernage
(*La Journée industrielle*, 6 août 1933)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, après avoir entendu la lecture du rapport de M. Labbé, commissaire aux comptes, convocateur, a voté une résolution constatant la régularité de la dite assemblée.

Les actionnaires ont alors accepté les démissions de MM. J.-H. Ricard, Édouard Bénédic, Paul Collenot, Paul Passe [ou Masse ?], Gustave de Waru ¹⁰, Jacques Weisweiller. Les démissions du colonel du Tillet et de M. Albert Delmas, nommés au cours de l'exercice écoulé, ont également été acceptées.

L'assemblée a ensuite nommé comme administrateurs MM. Julien Pichery, Paul Morane, Hubert de Lesseps, François Dupeyrat, Pierre Béranger, auxquels elle a conféré les pouvoirs précédemment attribués à l'ancien conseil et les a chargés plus spécialement de procéder à l'aménagement et à la consolidation du passif, dans la mesure où la situation le rendrait nécessaire.

¹ Joseph Honoré Ricard : de la Compagnie générale transatlantique.

² Georges Hersent : entrepreneur, constructeur des ports de Casablanca et Fedhala.

³ Édouard Bénédic (1879-1962) : colonel de la Légion au Maroc, chef de cabinet de Lyautey, marié en novembre 1919 à Édith Guynet, fille de William. Président d'Afrique et Congo. Voir [encadré](#).

⁴ Roch Boulvin : ingénieur belge du groupe Empain.

⁵ Paul Collenot (1869-1935) : administrateur-directeur de l'[Industrielle foncière](#).

⁶ Alexandre Descours-Desacres : de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles.

⁷ Georges Froment-Guieysse : de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles.

⁸ Edmond Grody : administrateur délégué de l'[Industrielle foncière](#).

⁹ Eugène Regnault (1857-1941) : ancien diplomate en poste en Tunisie (1880-1888) et au Maroc (1905-1913). Représentant du Crédit foncier d'Algérie Tunisie dans diverses sociétés. Président de la Compagnie française du sisal et des distilleries du Congo (1928). Voir [encadré](#).

¹⁰ Gustave de Waru (1870-1952) : ancien directeur de la Caisse commerciale et industrielle de Paris. Voir [encadré](#). Administrateur de l'Omnium colonial.

SOCIETE CHÉRIFIENNE D'HIVERNAGE
(*La Journée industrielle*, 25 avril 1934)
(*Les Annales coloniales*, 28 avril 1934)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1932-1933, tels qu'ils lui ont été présentés.

En raison du renouvellement statutaire du conseil d'administration, MM. Pierre Béranger, Julien Pichery, Pierre Dufau, François Dupeyrat, gouverneur général honoraire ; Joseph Guyon, Jean Jameau ¹¹, Hubert de Lesseps, Paul Morane et la [Société des Voyages et Hôtels Nord Africains](#) ont été nommés administrateurs de la société.

SOCIETE CHÉRIFIENNE D'HIVERNAGE
(*La Journée industrielle*, 1^{er} novembre 1934)

À l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire convoquée pour le 7 novembre figurent l'approbation d'accords à intervenir en vue de l'obtention d'avances de fonds à faire par une autre société à laquelle sera confiée la gérance de l'exploitation des actifs de la Société chérifienne d'hivernage, ainsi que le changement de dénomination de la société.

PRISE EN GÉRANCE PAR LA
SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES URBAINES ET COLONIALES

SOCIETE CHÉRIFIENNE D'HIVERNAGE
(*La Journée industrielle*, 1^{er} décembre 1934)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1933-1934. Les actionnaires ont pris acte de la démission du conseil et ils ont nommé administrateurs MM. Pierre Béranger, Pierre Dufau, François Dupeyrat, Jean Jameau, Jules Pichery et la Société des Voyages et Hôtels Nord Africains.

Une assemblée ordinaire tenu ensuite a approuvé la convention de gérance intervenue.

L'aménagement de Marrakech
par Paul HENRY
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 2 février 1935)

.....
Nous apprenons, d'autre part, que la Société chérifienne d'hivernage, enfin sortie d'une longue léthargie, nous soumet un projet de casino, au sujet duquel nous formulons la seule critique qu'il n'est point suffisamment grandiose (du fait que le

¹¹ Jean Jameau : de la [Banque J. Jameau & Cie](#), Paris.

casino proprement dit ne coûtera qu'un tout petit million), et dont Messieurs Mreches et Bellanger, les sympathiques architectes marrakchis, seront les réalisateurs...

Tourisme
Marrakech
(*Les Annales coloniales*, 13 mars 1936)

À Marrakech, les avenants de contrats entre la Société de gérance et la Société chérifienne d'hivernage viennent d'être définitivement signés. Ainsi vont pouvoir s'achever le casino, ralenti depuis quelques mois, et s'ouvrir les chantiers d'aménagement du quartier de tourisme et d'hivernage.

SOCIETE CHÉRIFIENNE D'HIVERNAGE
(*La Journée industrielle*, 7 octobre 1936)

Une assemblée ordinaire convoquée à titre extraordinaire s'est tenue hier et a confirmé, en tant que de besoin, la signature d'un avenant à la convention de gérance passée avec la Société d'Entreprises urbaines et coloniales, cette dernière ayant déjà été approuvée par l'assemblée extraordinaire du 30 novembre 1934. Les actionnaires ont confirmé en outre les pouvoirs donnés par le conseil d'administration de la Société chérifienne d'hivernage à la Société d'entreprises urbaines et coloniales pour la signature d'un avenant à la convention domaniale du 30 mai 1930, modifiée par deux avenants successifs.

MAROC
À propos du casino de Marrakech
par Paul HENRY
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 19 décembre 1936)

Le 3 juin 1935 — qu'on m'excuse cette rétrospective —, Monsieur le général Catroux, qui préside aux destinées militaires de l'Algérie, et qui était alors le chef de la région de Marrakech, procédait, dans le décor enchanteur où ses promoteurs l'avaient voulu situer, à la pose de la première pierre du casino de Marrakech.

Stimulés par les entrepreneurs, MM. Merme et Salort, les travaux sur les actifs chantiers serts dans les palmes, à vue d'œil progressaient lorsque, par suite de je ne sais quel désaccord, soit au sein même de la Société chérifienne d'hivernage, entre celle-ci et la société de gérance qui avait pris en mains la construction du casino, soit encore avec les autorités administratives du Protectorat, ces travaux s'arrêtèrent, au grand dam des Marrakchis, qui ont mis dans ce casino je ne sais quelle vaste espérance !...

Nous avons le plaisir, à l'heure actuelle, d'enregistrer la reprise, et cette fois, définitive, souhaitons-le, des travaux. Mais alors qu'en 1935, on escomptait l'inauguration du casino pour la saison hivernale 1936, son ouverture est reportée, dit-on, à la saison prochaine.

Exprimons l'espoir que 1937 verra, en effet, la réalisation de ce coquet bâtiment, dont nous reproduisons la maquette, due au crayon expert de MM. Mreches **[sic]** et Bellanger, les jeunes architectes marrakchis bien connus.

Ajoutons, d'ailleurs, que ce casino fait partie d'un plan d'ensemble d'aménagement, dans un merveilleux cadre, d'une vaste cité d'hivernage qui constitue la pierre d'angle de l'essor touristique de notre grande cité du Sud.

Qu'il me soit permis, évoquant l'aménagement prochain d'une cité d'estivage à Mazagan, et qui comportera naturellement aussi un casino, d'exprimer, dès à présent, la possibilité éventuelle d'un lien futur entre ces deux établissements, d'une collaboration possible, en ce qui a trait du moins à la direction, au personnel, au matériel même, ces deux établissements, loin de se nuire, se complétant, par suite de la situation géographique de notre Marrakech hivernale, et de notre estivale Mazagan. Simple idée, sans prétention aucune, de journaliste, et qu'il convient, évidemment, d'approfondir. L'essentiel est que, peu à peu, et le plus vite possible, s'équipent à leur tour nos villes sud-marocaines, afin d'être dignes de mériter l'attention des touristes, tant moghrébins qu'internationaux. De tout ceci, si vous le voulez bien, nous reparlerons.

AEC 1937/842 *bis* — Société chérifienne d'hivernage (S.C.H.),
avenue de la Menara, MARRAKECH.

Bureau à PARIS : 55, rue La-Boétie (8^e).

Tél. : Bal. 56-99.. — R. C. Casablanca 971.

Capital. — Société anon. chérifienne, fondée le 13 juin 1928, au capital de 10 millions de fr. en 100.000 actions de 100 fr. dont 30.000 actions d'apport. — Parts:20.000.

Objet. — Création et aménagement de la ville d'hivernage de Marrakech, en vertu du mandat donné par l'État chérifien et la Ville de Marrakech par convention du 30 mai 1930 (Dahir du 14 juin 1930. *B. O. M.*, du Protectorat du 18-7-1930).

Conseil. — MM. Jean Jameau, présid. délégué ; Pierre Béranger, vice présid. ; Pierre Dufau, Castres Saint-Martin, Société des Voyages et Hôtels Nord-africains.

N. B. — Cette société a été prise en gérance jusqu'en 1972, par la Société d'entreprises urbaines et coloniales, 55, rue La-Boétie, Paris.

SOCIÉTÉ CHÉRIFIENNE D'HIVERNAGE (*Le Journal*, 19 juillet 1943)

Bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 1942 : 2.310.659 fr. venant en déduction des pertes antérieures qui sont ainsi ramenées à 4.966.886 francs.

AEC 1951-919 — Société chérifienne d'hivernage (S.C.H.), avenue de la Menara, MARRAKECH.

Adresser la correspondance : 55, rue La-Boétie, PARIS (8^e).

Capital. — Société anon. chérifienne, fondée le 13 juin 1928, au capital de 10 millions de fr. en 100.000 actions de 100 fr. dont 30.000 actions d'apport. — Parts : 20.000.

Objet. — Création et aménagement de la ville d'hivernage de Marrakech, en vertu du mandat donné par l'État chérifien et la Ville de Marrakech par convention du 30 mai 1930.

Conseil. — MM. Jean Jameau, présid. dél. ; Pierre Béranger, vice-présid. ; Société nouv. d'études et de réalisations urbaines, Société anon. d'entreprise gén. de travaux, Société des voyages et hôtels nord-africains.

N. B. — Cette société a été prise en gérance jusqu'en 1972 par la Société d'entreprises urbaines et coloniales.
